

# GENÈVE PRÉVOIT UNE PLAGE DE HUIT HECTARES SUR LA RADE

■ L'Etat profite de l'extension de la Nautique pour imaginer un accès au lac entre Baby-Plage et le Port-Noir.

■ Dès 2013, le Léman serait en partie remblayé par la terre excavée lors des travaux de construction du CEVA.

■ Ce projet permettrait d'ôter de la rade les bateaux et cabanons situés entre le Jardin anglais et Baby-Plage.

JÉRÔME FAAS

La rade tient enfin son grand projet. Un projet ambitieux, avec du souffle et surtout une vision d'ensemble. Les baigneurs contrariés des décennies durant peuvent jubiler. Ils devraient bientôt jouir d'un accès au lac optimal, sans doute dans cinq ans.

Le Conseil d'Etat désirait «libérer les quais jusqu'au Jet d'eau de l'encombrement spectaculaire qui empêche carrément de voir le lac», explique Robert Cramer. Le patron du Département du territoire a trouvé la solution: la construction d'une immense esplanade végétalisée entre Baby-Plage et le Port-Noir; un espace réalisé en remplissant le lac de terre, s'étendant sur 8,5 hectares bordés par une plage de 400 mètres.

## Accès au lac libéré du Jardin anglais au Port-Noir

L'occasion a fait le larron. La Société Nautique désirait s'agrandir. La réalisation d'une jetée supplémentaire s'avancant au large offrait un rempart contre la bise et le courant. «Nous avons donc fait d'une pierre trois coups», relate Robert Cramer. La Nautique s'étend; un parc flanqué d'une plage et d'un port s'y accole; les bateaux, entreprises et chantiers du quai marchand des Eaux-Vives s'y installent. Et le tour est joué: voici l'accès au lac libéré du Jardin anglais au Port-Noir!

## Nouvelles places d'amarrage

La clé de voûte du dispositif est bien sûr constituée de l'aménagement en dur adossé à la Nautique. Avec ses 250 places à l'eau, elle accueillera les bateaux mouillant entre le Jardin anglais et la jetée du Jet d'eau. A terre, 200 places réservées aux dériveurs débarrasseraient la zone comprise entre le Jet d'eau



Une plage de 400 mètres de long bordera le parc public construit sur le lac. Voici, en image de synthèse, le visuel espéré. (PHOTO EDR ARCHITECTES)

et Baby-Plage de ses embarcations. Un espace est bien sûr prévu pour accueillir le chantier naval et les pêcheurs professionnels.

## Restaurant et buvettes

Les Genevois sont les grands bénéficiaires de ce projet: un large parc public se construira à même le lac, remblayé par les excavations de divers chantiers (lire ci-dessous). Son accès sera entièrement gratuit. La plage de 400 mètres est rêvée en sable, si le courant le permet, mais le gravier paraît plus probable. L'avant-projet prévoit aussi l'érection d'un restaurant au bord de l'eau et de trois buvettes le long du quai.

«La difficulté principale concernera la qualité des aménagements, prévient Robert Cramer. Nous devons être très attentifs à l'aspect extérieur et éviter de tomber dans les traditionnels travers genevois: bourrer les parcelles, faire des choses compliquées et conceptuelles.»

Par ricochet, les quais de la petite rade seront entièrement dégagés. L'Etat envisage déjà d'y installer des claies en bois, sur le modèle des bains des Pâquis, permettant aux baigneurs et bronzeurs de s'y prélasser.

## Un chantier à 50 millions

Le coût de cet ouvrage est estimé à 45 millions de francs (auxquels s'ajouteront environ

5 millions pour le crédit d'étude). Pour alléger la facture de l'Etat, Robert Cramer pense d'une part recourir au mécénat, de l'autre faire payer le terrassement (lire ci-dessous). Une participation de la Ville de Genève serait bienvenue, «mais nous n'avons pas encore parlé d'argent. La responsabilité de ce chantier se situe très clairement chez nous», expose-t-il.

Le Vert précise que les travaux pourraient débuter «à l'échéance 2010-2011 et s'étaler sur trois ans.

»Le Conseil d'Etat est unanime. Il veut marquer cette fin de législature. Le dépôt d'un projet de loi constitue l'étape suivante.»

## Le magistrat



Robert Cramer, chef du Département du territoire. (PIERRE ABENSUR)

«Il faut éviter de tomber dans les traditionnels travers genevois: bourrer les parcelles, faire des choses compliquées et conceptuelles»

ROBERT CRAMER

## Le projet en bref

### Les chiffres

- La surface construite sur le lac s'étendra sur 8,5 hectares.
- Le plus long côté du trapèze mesure 600 mètres.
- Sa largeur maximale atteint 140 mètres.
- La plage est longue de 400 mètres.
- Plus de 300 000 m<sup>3</sup> de terre (matériaux limoneux argileux) seront nécessaires pour remblayer le Léman.
- Le port étatique contiendra 200 places à l'eau et 250 à terre.

- L'extension de la Nautique prévoit 300 nouvelles places.
- La construction, aménagements de surface compris, coûterait quelque 50 millions.

### Le contexte

- Robert Cramer juge nul l'impact écologique du projet.
- Aucune interférence n'est prévue avec une hypothétique traversée du lac, prévue «1 ou 2 km en amont».
- La Ville de Genève juge le projet «très intéressant», bien que le Conseil administratif n'en ait pas encore discuté. JFA

## Synergie lac-CEVA

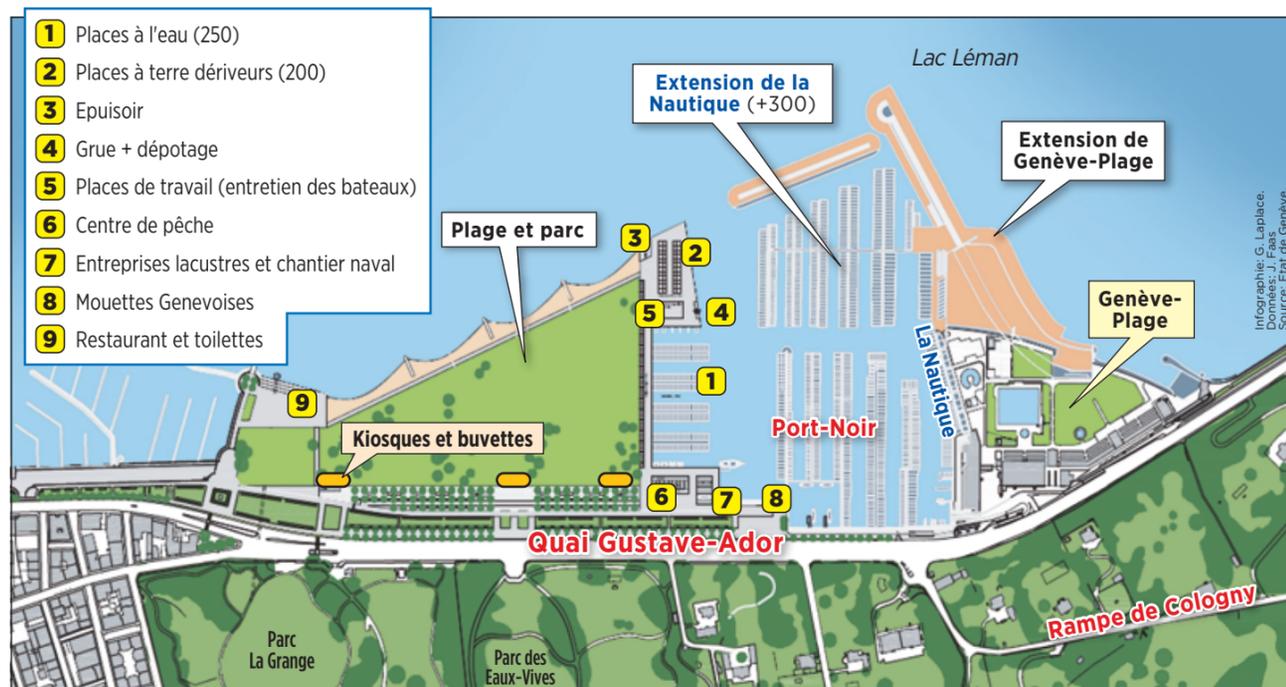
Quel rapport entre le projet lacustre de l'Etat et le futur chantier du CEVA? La terre, pardi! Pour réaliser le parc et donc remblayer le lac, entre 300 000 et 350 000 m<sup>3</sup> de matériau solide seront nécessaires. Cela tombe bien, trouver un lieu où placer la terre excavée pour frayer un passage au métro promettait d'être un casse-tête. Comble de chance, le chantier du CEVA devrait débuter «entre 2009 et 2011»... comme le projet lacustre.

La solution présente d'indéniables avantages économiques et écologiques. Les gravières genevoises n'auraient sans doute pas eu la capacité d'absorber les matériaux limoneux argileux issus des travaux d'excavation. Le remplissage du lac offre une originale solution de stockage. S'ajoute à cet argument le fait

que mettre en décharge le «tout-venant» excavé revient cher. Enfin, transporter cette terre inutilisable dans la campagne ou en France voisine, parfois à 100 km du canton, aurait nécessité de très nombreux voyages en camions. Ceux-ci se trouvent drastiquement réduits.

## Bénéfice attendu

Mieux, Robert Cramer espère réaliser du bénéfice. La pénurie de place dans le sous-sol cantonal lui assure «de ne rencontrer aucune difficulté à trouver des enrochements»: plusieurs entrepreneurs devraient être séduits par cette nouvelle et centrale capacité de stockage, bien sûr payante. Le Vert évoque ainsi, par exemple, les travaux de Venasaz. (jfa)



Infographie: G. Laplace.  
Données: J. Faas.  
Source: Etat de Genève.